

Maisons-Alfort, le 23 octobre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande d'extension d'usages  
 du produit biocide : TRANSNET MYCONET (AMM n°2040011)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYPRED SA** de demande d'extension d'usages du produit biocide **TRANSNET MYCONET (AMM n°2040011)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée conformément à la loi LRE n°2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'extension d'usages du produit biocide TRANSNET MYCONET, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM n°2040011).

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit TRANSNET MYCONET est un biocide de type 4 composé de 10 % m/m de chlorure de didécylidiméthylammonium se présentant sous la forme liquide.

Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

Le chlorure de didécylidiméthylammonium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	chlorure de didécylidiméthylammonium
N°CAS :	7173-51-5
Type de produit :	TP 4

#### **CONSIDERANT**

- Que cette autorisation porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Que, les revendications relatives aux activités de virucidie ont été abandonnées par le pétitionnaire au cours de l'évaluation ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite, les essais d'efficacité réalisés démontrent une efficacité suffisante pour les domaines d'utilisation demandés sur :
  - Les bactéries selon la norme EN 13697 à 20 °C, à la dose de 0.2 % v/v pour un temps de contact de 5 minutes en condition de saleté élevée (3 g/l albumine bovine)
  - Sur les levures selon la norme EN 13697 à 20 °C, à la dose de 0.2 % v/v pour un temps de contact de 15 minutes en condition de saleté élevée (3 g/l albumine bovine);
- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que l'étiquetage proposé est conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur<sup>1</sup> ;

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

##### **Conditions d'emploi :**

Les conditions d'emploi de la préparation sont les suivantes :

- Application par pulvérisation des surfaces et par canon à mousse ;
- Rinçage des surfaces à l'eau potable ;
- Catégorie d'utilisateurs : professionnelle

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit TRANSNET MYCONET lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées. Elle devra être validée si une évaluation est nécessaire.

**Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande d'extension d'usages n°20090180 de l'autorisation transitoire du produit TRANSNET MYCONET, détenue par la société HYPRED SA dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.**

Le produit TRANSNET MYCONET devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport d'évaluation de la substance actives lors de son inscription à l'annexe 1 de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active chlorure de didécylidiméthylammonium.

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** extension d'usages, chlorure de didécylidiméthylammonium, TP4

<sup>1</sup> Article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides

**Annexe 1**

**Liste des usages revendiqués pour le produit TRANSNET MYCONET**

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
liquide	chlorure de didécyldiméthylammonium	10 % m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
-	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAIT. LEVURICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 15 minutes à 20°C	Favorable
50993130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAIT. BACTERICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C	Favorable
50993140	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAIT. VIRUCIDE	-	-	Sans objet
-	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAIT. LEVURICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 15 minutes à 20°C	Favorable
50993330	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAIT. BACTERICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C	Favorable
50993340	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAIT. VIRUCIDE	-	-	Sans objet
-	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.A) * TRAIT. LEVURICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 15 minutes à 20°C	Favorable
50994130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C	Favorable
50994140	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.A) * TRAIT. VIRUCIDE	-	-	Sans objet
-	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.A) * TRAIT. LEVURICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse Temps de contact 15 minutes à 20°C	Favorable
50994230	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	0.2 %	Application par pulvérisation, canon à mousse	Favorable

			Temps de contact 5 minutes à 20°C	
50994240	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.A) * TRAIT. VIRUCIDE	-	-	Sans objet

**Usages déjà autorisés :**

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'application
50993130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.V) * TRAIT. BACTERICIDE	0.3 %	Application par pulvérisation canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C
50993330	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.V) * TRAIT. BACTERICIDE	0.3 %	Application par pulvérisation canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C
50994130	LOCAUX DE STOCKAGE (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	0.3 %	Application par pulvérisation canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C
50994230	MATERIEL DE TRANSPORT (P.O.A) * TRAIT. BACTERICIDE	0.3 %	Application par pulvérisation canon à mousse Temps de contact 5 minutes à 20°C